

AR Prefecture

DE 09-04-2025-23

063-216301424-20250521-09_04_2025_23-DE
Reçu le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention relative à la mise à disposition de parcelles, en vue de mesures compensatoires

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Ambert porte un double projet d'urbanisation sur son territoire communal, avec la création d'un stade de Rugby et la construction d'une gendarmerie. Ce dernier projet sera réalisé ensuite en maîtrise d'ouvrage par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy de Dôme. Ces projets font l'objet d'une autorisation en cours d'élaboration par l'État. Pour ce projet, La commune d'Ambert cherche à éviter et/ou réduire les impacts sur les milieux naturels et sur les zones humides. Mais un impact concernant une zone humide ne peut être suffisamment évité et/ou réduit, Ambert doit donc mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Ces mesures compensatoires sont envisagées sur une parcelle de zone humide appartenant à la section de Deux-Frères sur la commune d'Échandelys, incluse dans le SMGF d'Échandelys, et gérée par l'Office National des Forêts. Il est donc prévu par les parties un partenariat permettant de réaliser efficacement un ensemble d'actions hydrauliques et écologiques et d'en assurer la gestion durable.

AR Prefecture

063-216301424-20250521-09_04_2025_23-DE

Reçu le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention relative au projet d'accueil des mesures compensatoires à la création d'un stade de rugby et la construction d'une caserne de gendarmerie sur la commune d'Ambert

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en

Sous-Prefecture le

De la publication le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie Claude".

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Validation des conclusions de l'étude diagnostique du réseau d'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié à la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) dont le siège social est 1 allée du Château à Issoire (63500), le soin de réaliser l'Etude Diagnostique des Systèmes d'Assainissement Collectif (Diagnostic et schéma directeur) de notre commune. Des subventions pour la réalisation de cette étude ont été demandées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Conseil Départemental du Puy de Dôme. Pour pouvoir bénéficier du règlement du solde de ces subventions, il est demandé de valider les conclusions de cette étude diagnostique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver les conclusions de cette étude.
- De demander le règlement du solde de subventions allouées par l'Agence Loire-Bretagne et par le Conseil Départemental du Puy de Dôme

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian NEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



AR Prefecture

DE 09-04-2025-24

063-216301424-20250521-09_04_2025_24-DE
Reçu le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian,
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Travaux sur la section Buisson – Faux-Plantat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des travaux réalisés sur le réseau d'eau privé du village de Faux-Plantat.

Il précise que le village disposant d'un service d'approvisionnement en eau potable, l'eau du service privé ne peut être utilisée qu'à des usages domestiques (arrosage jardin, lavage voitures...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à 8 voix pour (Monsieur Meunier, habitant à Faux-Plantat ne prend pas part au vote) des membres présents et représentés :

- donne son accord sur la réalisation de ces travaux et la prise en charge des frais par la section.

demande que soit faite une information auprès des habitants sur les risques encourus par l'utilisation de cette eau.

AK Préfecture

063-216301424-20250521-09_04_2025_24-DE

Réçu le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

Fertilité exécutée compte tenu

De la réception en

Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



Nathalie Claude

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Aménagement de sécurité sur RD 39 au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 39, 9 route de Condat (devant l'entrée du bâtiment communal Mairie/Ecole/Salle des Fêtes), consistant à sécuriser le trottoir devant l'école et la mairie, ainsi que la montée/descente du bus scolaire. Le stationnement sur cet espace devra être déplacé et encadré pour plus de sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière dans le cadre des amendes de police peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental. Le montant de la subvention s'élève à 75 % du montant HT des travaux (dans la limite de 7 500 €).

Un premier estimatif réalisé par la DRAT Livradois Forez s'élève à 12 180 € TTC financé par :

- une subvention amendes de police : 7 500.00 €
- un reste à charge pour la commune : 4 680.00 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 39 tel que présenté

D'autoriser M. Le Maire à consulter des entreprises pour obtenir des devis pour la réalisation de ces travaux

D'autoriser M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de solliciter une aide financière dans le cadre des amendes de police.

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Préfecture le

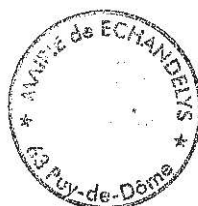
De la publication le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "N. Claude".

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian,
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Bail emphytéotique administratif au profit de la société de Chasse

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction du local de la société de Chasse se situe sur la parcelle communale ZK 136 appartenant à la commune et qu'un bail emphytéotique au profit de la société de Chasse doit être conclu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De mettre à disposition de la société de chasse d'Echandelys, pour y construire son local, la parcelle ZK 136, sise rue de la Parade 63980 Echandelys, dont elle est propriétaire, à l'exception du terrain de basket installé sur cette parcelle et qui reste à disposition de la commune.

- Que soit conclu un bail emphytéotique d'une durée d'au moins 30 ans, précisant les conditions de cette mise à disposition.

D'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches relatives à l'élaboration de ce bail.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Christian HEUX, Maire

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 12 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian,
M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Facturation des coupes d'affouages 2025 – Section le Mas et le Cluel

Monsieur le Maire informe le conseil que l'exploitation des coupes d'affouages 2025 (abattage et débardage) a été réalisé par des professionnels au coût de 31.20 €/m3 TTC.

Section	Nombre de m3 exploités	Coût d'exploitation TTC
Le Mas	106.46	3321.53
Le Cluel	50.25	1567.82
Total	156.71	4889.35

Il propose que ce coût soit réparti de la manière suivante :

- participation de chaque affouagiste : 26 € TTC / m3
- participation de la section : 5.20 € TTC / m3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

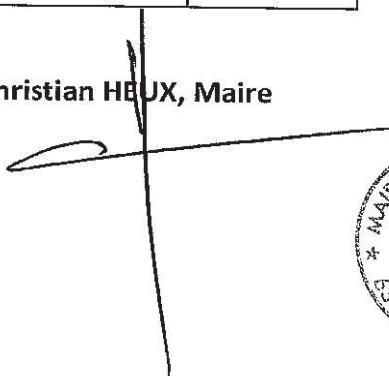
- La facture globale d'un montant total de 4 889.35 € sera acquittée par la commune

Une facturation sera établie à chaque affouagiste selon la liste suivante :

Section Le Mas	Montant
Magne François	395,42
Dutour Marcel	395,42
Mazery Alain	395,42
Dutour Georgette	395,42
Chiarodo Mireille	395,42
Gros Alain	395,42
Claude Nathalie	395,42
S/S Total	2 767,94
Section Le Cluel	Montant
Dutour Jean François	318,52
Faron Thomas	494,00
Brugère Julien	494,00
S/S Total	1 306,52
Total	4 074,46

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Nathalie Claude, Secrétaire de Séance

